

Cadre stratégique

Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'Environnement (2025-2030)

Adoptée à Luxembourg en 2025, cette stratégie met l'accent sur :

- ▶ l'alignement de la politique environnementale sur les droits humains grâce à des approches fondées sur les droits et à une transition juste ;
- ▶ renforcer la gouvernance démocratique par la transparence, la participation publique, la responsabilité et l'accès à la justice ;
- ▶ protéger les défenseurs des droits humains environnementaux et les lanceurs d'alerte, et donner aux jeunes et aux enfants militants les moyens d'agir ;
- ▶ prévenir et poursuivre les crimes environnementaux, et renforcer la responsabilité des entreprises ;
- ▶ préserver la nature, la faune sauvage, les écosystèmes, les habitats et les paysages en intégrant la biodiversité et l'action climatique, et en promouvant un aménagement durable du territoire.



Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'Environnement (2025-2030)



Plan d'action relatif à la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'Environnement

Restez connecté :     

PREMS 009526

FRA

Protection de l'environnement et des droits humains : Instruments et jurisprudence du Conseil de l'Europe



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme supervise la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

Le Conseil de l'Europe reconnaît la protection de l'environnement comme une dimension fondamentale des droits humains. Face aux menaces croissantes que représentent la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité, l'organisation a fait de cette question une priorité absolue. Au fil des ans, elle a mis en place un cadre solide de normes, d'instruments de suivi et d'outils juridiques afin de soutenir une prévention, des poursuites et une coopération internationale efficaces.

Déclaration de Reykjavik (2023)

Un changement majeur : pour la première fois, les États membres reconnaissent politiquement le lien entre l'action climatique et la dignité humaine.

La Déclaration de Reykjavik renforce l'engagement des États membres à :

- ▶ réaffirmer que chacun a droit à un environnement propre, sain et durable ;
- ▶ reconnaître qu'une protection efficace de l'environnement est essentielle pour garantir la jouissance des droits humains, tels que le droit à la vie et à la vie privée et familiale ;
- ▶ développer de nouveaux outils et normes pour protéger l'environnement ;
- ▶ mettre en œuvre ces mesures.

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal (2025)

Ouverte à la signature en décembre 2025

Premier traité international à définir de manière exhaustive et à incriminer les infractions liées à l'environnement.

Les États membres peuvent désormais :

- ▶ poursuivre les infractions telles que la pollution illégale, les déchets dangereux, la destruction de la faune sauvage et la détérioration des habitats protégés ;
- ▶ traiter les actes intentionnels conduisant à des catastrophes environnementales, y compris ceux comparables à un écocide ;
- ▶ créer des unités judiciaires et pénales spécialisées afin de renforcer l'application de la loi ;
- ▶ renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité environnementale transfrontalière ;
- ▶ protéger les victimes et les lanceurs d'alerte et garantir une formation spécialisée aux professionnels du droit et de l'environnement.

Convention européenne du paysage (2000)

Premier traité international consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages (naturels, ruraux, urbains et périurbains).

La convention met l'accent sur :

- ▶ la reconnaissance des paysages comme élément essentiel de la qualité de vie, de l'identité culturelle et du bien-être environnemental des populations ;
- ▶ la promotion d'une approche démocratique de la gouvernance du paysage, avec la participation des citoyens ;



Les droits humains et l'environnement, une priorité pour le Conseil de l'Europe



Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal



Rapport explicatif



Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

- ▶ l'intégration de la protection et de la gestion du paysage dans la législation nationale et les cadres politiques ;
- ▶ l'encouragement de la coopération internationale pour relever les défis transfrontaliers en matière de paysage.

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) (1979)

Seul traité international juridiquement contraignant dédié spécifiquement à la conservation de la nature en Europe.

La Convention de Berne garantit :

- ▶ la protection juridique des espèces et des habitats à travers l'Europe ;
- ▶ des obligations contraignantes pour les États membres de mettre en œuvre des mesures de conservation ;
- ▶ des mécanismes de surveillance et de rapport sur l'état de la biodiversité ;
- ▶ des possibilités de coopération et d'assistance technique entre les États ;
- ▶ l'accès à la justice pour les personnes victimes de violations de la convention.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Bien que la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) ne prévoit pas explicitement le droit à un environnement sain, elle a progressivement développé sa jurisprudence pour traiter les dommages et les risques environnementaux par le biais d'une interprétation dynamique des droits fondamentaux existants :

- ▶ Article 2 (Droit à la vie) – Pollution industrielle, catastrophes naturelles ;
- ▶ Article 8 (Vie privée et familiale) – Effets de la dégradation de l'environnement ;
- ▶ Protocole 1, article 1 (Droit de propriété) – Dommages environnementaux aux biens.

Principaux domaines couverts : pollution industrielle, gestion des déchets et catastrophes naturelles, reconnaissant l'impact profond que la dégradation de l'environnement peut avoir sur les droits fondamentaux.



La Convention de Berne



Guide de la jurisprudence de la Cour en matière d'environnement



Fiche thématique de la Cour sur les affaires liées à l'environnement



Service de l'Exécution des arrêts de la Cour - Fiche thématique



Manuel sur les Droits de l'Homme et l'Environnement

HELP Cours en ligne



L'environnement et les droits humains (cours de six heures gratuit)